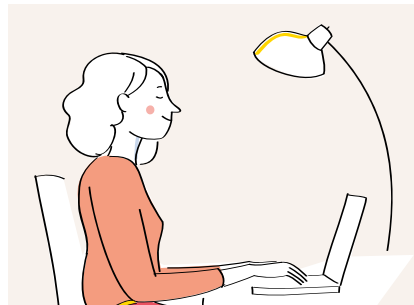




Attestation d'adhésion Service Cesu⁺

Entre l'employeur :

Nom de naissance :
Nom d'usage : Prénom :
Adresse :
Ville : Code postal :
N° Urssaf ou Cesu :

Et le salarié :

Nom de naissance :
Nom d'usage : Prénom :
Adresse :
Ville : Code postal :
N° de Sécurité sociale :

L'employeur et le salarié reconnaissent s'être entendus sur l'utilisation de CESU⁺.

Conformément à l'article 7 des conditions générales d'utilisation, l'Urssaf service Cesu prélèvera sur le compte bancaire de l'employeur le montant de la rémunération du salarié.

Afin que le service soit fonctionnel, le salarié s'engage à saisir ses coordonnées bancaires sur son compte en ligne, en vue du reversement du salaire qui sera opéré par l'Urssaf service Cesu.

Le salarié peut à tout moment obtenir à nouveau le paiement direct de son salaire, en en faisant la demande à son employeur.

Signature de l'employeur
(précédée de « Lu et approuvé »)

Signature du salarié
(précédée de « Lu et approuvé »)

À le

À le

**Cette attestation doit être éditée en double exemplaire et conservée par l'employeur et le salarié.
Aucun exemplaire ne doit être retourné à l'Urssaf service Cesu.**